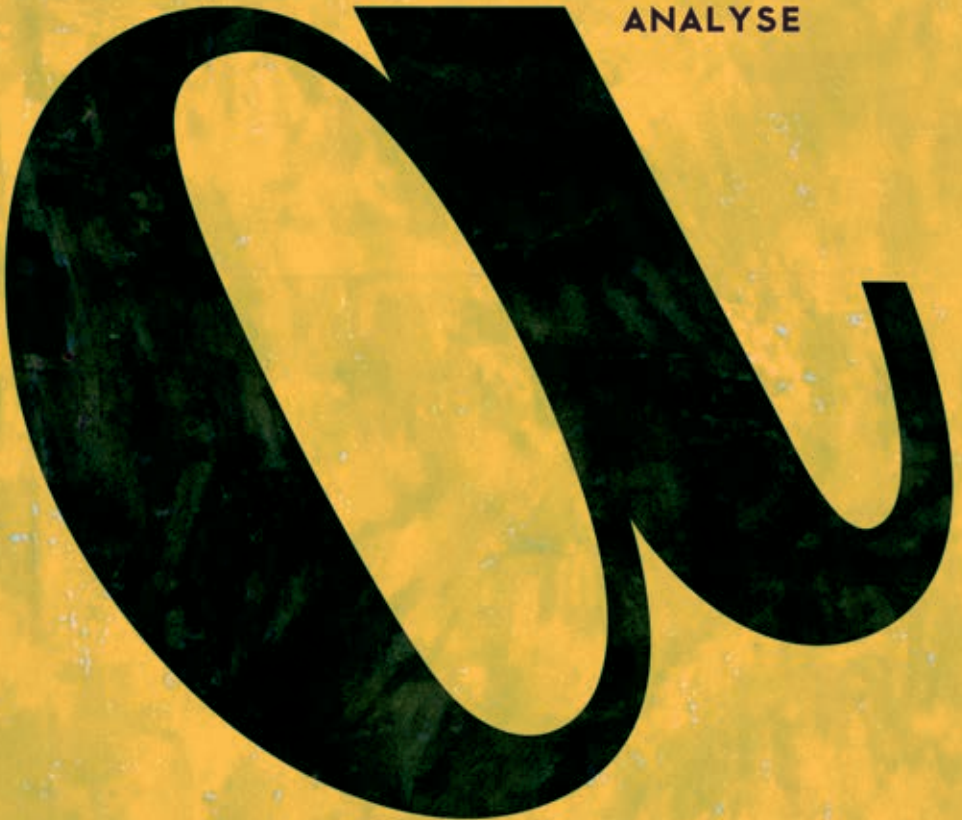


**LE REFUS DE S'EXCUSER:
UNE NOUVELLE FORME DE VIOLENCE
COLONIALE BELGO-CONGOLAISE ?**

GRACIA LWANZO KASONGO

ANALYSE



Cet article propose une analyse du refus de la Belgique de présenter des excuses officielles pour les crimes coloniaux perpétrés au Congo en tant que nouvelle forme de violence coloniale. En effet, l'auteure soutient que ce refus d'admettre la responsabilité historique de la Belgique pour les atrocités commises au Congo témoigne d'une manipulation de la mémoire et d'une préservation du pouvoir, en créant une forme de brutalité néocoloniale. En se basant sur des recherches historiques et des réflexions philosophiques, l'auteure explore les enjeux liés à la reconnaissance des crimes coloniaux et du pardon, mettant en lumière les conséquences néfastes de l'absence de reconnaissance pour les communautés concernées. En fin de compte, l'article met en évidence l'importance de reconnaître les torts passés pour parvenir à une réconciliation véritable et pour briser les chaînes de la violence coloniale qui continuent d'affecter les relations internationales contemporaines.



INTRODUCTION

L'État Indépendant du Congo a été un État de production de la terreur et de la répression pour l'exploitation du caoutchouc rouge. Le viol, les tortures, les mutilations, et les exécutions sommaires ont fait partie du répertoire de la terreur et de la guerre psychologique menées dans la colonie. Le non-respect des quotas fixés était sanctionné par des châtiments corporels et des prises d'otages. Les expéditions punitives faites contre les récidivistes ont conduit la Force publique coloniale à brûler régulièrement les récoltes des villages¹, voire à massacrer les récidivistes². Certaines recherches estiment que 10 millions de personnes³, soit environ la moitié de la population du Congo, sont mortes entre 1880 et 1920⁴.

Ainsi, l'héritage colonial belgo-congolais est marqué par des décennies d'exploitation, de violence et de discrimination. Depuis l'indépendance de la République Démocratique du Congo en 1960, de nombreux efforts ont été déployés pour tenter de faire face à cet héritage et de réparer les injustices subies par les Congolais. Cependant, ces efforts ont souvent été limités, voire insuffisants, et de nombreuses victimes de l'exploitation coloniale attendent toujours justice et réparation pour les millions de Congolais qui ont été tués, torturés et soumis à des formes extrêmes de travail forcé, tandis que des richesses considérables ont été extraites de la région pour enrichir l'économie de la Belgique. En dépit des assouplissements formels dans les traitements coloniaux des « indigènes », consécutivement à la cession de la colonie léopoldienne à l'État belge en 1908 ; l'exploitation a évolué avec des politiques discriminatoires et des pratiques économiques injustes qui ont continué à appauvrir le pays et à favoriser les intérêts belges.

Quel est l'état actuel des rapports belgo-congolais pour la reconnaissance des injustices historiques liées au passé colonial ? En 2002, le Ministre Belge des Affaires étrangères, Louis Michel, avait alors présenté des « excuses » et des « profonds et sincères regrets » (à titre personnel) à la suite d'un rapport parlementaire belge qui notait la reconnaissance de la responsabilité morale de la Belgique dans l'assassinat d'Emery Patrice Lumumba⁵. En 2022, à l'occasion d'une visite d'État au Congo, le roi Philippe avait présenté à son tour « ses profonds regrets pour un régime colonial basé sur

- 1 Lowes Sara, Montero Eduardo, "Concessions, Violence, and Indirect Rule: Evidence from the Congo Free State", *The Quarterly Journal of Economics*, Volume 136, Issue 4, 2021, pp.2047-2091.
- 2 Roes Aldwin, "Towards a History of Mass Violence in the Etat Indépendant du Congo, 1885-1908", in *South African Historical Journal*, 62 (4), 2010, pp. 634-670.
- 3 Voir Massoz Michel, *Le Congo de Léopold II: récit historique*, Bruxelles : Massoz, 1989.
- 4 Hochschild Adam, *Le fantôme du roi Léopold II: un holocauste oublié*, Paris : Belfond. 1998. Lire aussi Vansina John, *Being colonized: The Kuba experience in rural Congo, 1880-1960*, Madison: Wisconsin press. 2010.
- 5 Dumoulin Michel, «Lumumba : les excuses de la Belgique» in *Le Temps*, 2002.

l'exploitation et le racisme⁶» reconnaissant également les atrocités commises pendant la période coloniale par les autorités belges. Ces regrets ont été salués par certains Congolais comme un pas important vers la réconciliation, mais ont également été critiqués pour leur manque d'action concrète pour réparer les dommages subis.

En 2021, le gouvernement belge a annoncé la création d'une « commission spéciale Passé colonial » pour enquêter sur les violences commises pendant la période coloniale, en vue de formuler des recommandations pour la réparation et la justice. La commission a eu pour mandat de mener des recherches sur les abus commis pendant la période coloniale et de travailler avec des experts en droits humains et des victimes pour déterminer les meilleures pratiques pour la réconciliation et la réparation. La création de cette commission s'est avérée importante pour les victimes de l'exploitation coloniale qui y ont vu un pas vers de possibles discussions sur la réparation de ce lourd passé. Malheureusement, cet enthousiasme s'est vite dissipé lorsque la recommandation faite par la Commission à l'attention du Gouvernement fédéral belge de présenter ne fut-ce que des excuses a été rejetée.

66

Le rejet quasi-systématique de présenter officiellement des excuses n'est-il pas une autre forme de violence symbolique infligée aux anciens colonisés? La question du pardon fait-elle peser sur la conscience belge le poids de son lourd passé colonial, questionnant l'actualité d'une industrie coloniale qui se renouvelle par le refus de s'excuser?

Cette analyse ne vise pas à procéder à une rétrospective de l'histoire coloniale passée, mais plutôt à étudier la persistance d'une violence invisible contemporaine, en dépit de l'accession à l'indépendance, qui favorise subtilement un *statu quo* maintenant la domination systémique des anciennes puissances coloniales sur les anciens colonisés ou les afrodescendants. En particulier, nous examinons le refus de s'excuser comme un outil de manipulation de la mémoire et de préservation de la brutalité coloniale, en nous penchant sur l'événement récent du refus de la Belgique d'adresser des excuses officielles pour les crimes coloniaux commis au Congo.

LA QUESTION DU PARDON

La violence coloniale n'est pas seulement le fait de la violence physique ou de l'exploitation économique. C'est également la violence résultant de la négation de la dignité et de l'humanité des populations colonisées. Le

6 Noulin Jean François, « Discours du Roi Philippe au Congo : des profonds regrets pour un régime colonial basé sur l'exploitation et le racisme », RTBF, 2022.

refus de la Belgique de s'excuser pour les crimes coloniaux est une continuation de cette violence, refusant de reconnaître la dignité et l'humanité des Congolais et maintenant l'idée que la Belgique n'a rien à se reprocher.

Le pardon permet à la partie en tort de reconnaître sa responsabilité dans le passé même si cela ne concerne pas les acteurs politiques actuels, puisque ceux-ci s'inscrivent dans le principe de continuité de l'État. C'est donc au nom de l'État ancien que les nouveaux acteurs demandent pardon et présentent les gages de non répétition pour éviter que la violence coloniale du passé ne se répète à l'avenir⁷. L'idée du pardon comme réparation prend essence dans sa propension à remettre les victimes dans le *statu quo ante*, une position dans laquelle ils auraient été si le mal n'avait pas été commis. Le pardon est un processus de restauration d'une dignité qui a été soit niée soit contestée. Il permet d'apaiser la peur des victimes puisqu'il permet l'engagement à la non répétition des actes criminels au lieu où ils ont été commis et ailleurs.

Certains auteurs abordent la question du pardon en lien avec les crimes de masse, affirmant que « le pardon ne peut être accordé que par les victimes elles-mêmes, pas par les bourreaux⁸ ». D'autres recherches se sont penchées sur l'*impardonnable* : la colonisation est-elle pardonnable ? N'est-ce pas parce que certains actes ne sont pas pardonnables qu'ils rendent le pardon lui-même impossible⁹ ? De son côté, Desmond Tutu a estimé que, pour le cas de l'Afrique du Sud, il n'y a pas d'avenir sans pardon : le pardon a un rôle essentiel dans la détermination des acteurs politiques et civils après une situation de conflit. Cependant, il ne doit pas être confondu avec l'oubli¹⁰. D'un autre côté, le pardon est abordé par Nussbaum Martha comme un acte qui reconnaît notre vulnérabilité commune et notre besoin d'être liés à autrui malgré nos erreurs et nos fautes¹¹.

Le philosophe français Paul Ricoeur a souligné que le pardon n'est pas simplement un acte individuel, mais qu'il a également des implications sociales et politiques. Selon lui, « le pardon est un processus complexe de transformation des relations, dans lequel la victime et le coupable sont liés par une histoire commune¹² ». Le refus de la Belgique de demander pardon

7 Brooks Roy, *When sorry isn't enough: the controversy over apologies and reparations for human injustice*, New York; London: New York University Press, 1999.

8 Arendt Hannah, Bouretz Pierre, *Les origines du totalitarisme Eichmann à Jérusalem*, Paris: Gallimard, 2002.

9 Derrida Jacques, *Pardonner. L'impardonnable et l'imprescriptible*, Paris, Galilée, 2012, p. 27-28. Lire aussi Ricoeur Paul, *Sois-même comme un autre*, Paris: Le point, 2015.

10 Tutu Desmond, *No Future Without Forgiveness*, New York: Double day, 1999, p. 255.

11 Nussbaum Martha, *Anger and Forgiveness*, New York: Oxford University press, 2016; lire aussi

Smede Lewis, *Forgive and Forget: healing the hurt we don't deserve*, New York, Harper Collins, 1996

12 Ricoeur Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Le point, 2015.

peut donc renforcer la division et les tensions entre les anciens colonisateurs et les anciens colonisés, plutôt que de contribuer à une réconciliation durable.

Enfin, le philosophe Jacques Derrida propose une conception du pardon en tant que « pratique de l'impossible ». Il décrit l'acte de pardon comme une démarche volontaire et authentique de la part de l'agresseur¹³. Dans le contexte belgo-congolais, cela signifie que la Belgique doit reconnaître les crimes coloniaux qu'elle a commis, exprimer un réel regret et s'engager à une action concrète de réparation. Refuser de le faire peut donc être considéré comme une nouvelle forme de violence coloniale, qui nie la souffrance des victimes et refuse de reconnaître les conséquences durables de la colonisation par le racisme structurel et la discrimination des afrodescendants et des congolais.

RÉPARER UNE INJUSTICE HISTORIQUE : LA NÉGOCIATION POUR UN HÉRITAGE BELGO-CONGOLAIS JUSTE

La question de la responsabilité de la Belgique et des Belges dans les crimes coloniaux reste controversée. Certains affirment que la Belgique devrait reconnaître sa responsabilité dans les crimes commis et fournir une réparation financière aux victimes, tandis que d'autres estiment que les actes commis pendant la période coloniale étaient le fait de quelques individus ou sociétés et ne peuvent être imputés à toute la nation belge.

La problématique de la justice et de la réparation est également liée à des questions plus larges de justice sociale et d'équité dans la société congolaise et internationale. Les conséquences de la colonisation belge ont créé des inégalités profondes entre les Congolais et les Belges, ainsi qu'entre les populations congolaises elles-mêmes. Les efforts visant à résoudre cette question doivent donc également tenir compte de ces inégalités et viser à créer une société plus juste et plus équitable pour tous.

La déclaration de Durban qui s'est tenue en marge de la Conférence internationale de Durban de 2001 (« Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance »), a entériné le constat que le modèle colonialiste a conduit au racisme contre les personnes africaines et d'origine africaine, celles-ci continuant à subir cette marginalisation héritée du colonialisme. Parler, en ce sens, d'expériences actuelles du colonialisme n'a rien d'une métaphore : il agit encore concrètement dans les sphères de la vie sociale d'une personne d'ascendance

¹³ Derrida Jacques, *Pardoner. L'impardonnable et l'imprescriptible*, Paris, Galilée, 2012.

africaine, que ce soit au travail, à l'école, dans la rue, sur le marché où s'exercent la discrimination et le racisme¹⁴.

Examinons désormais plusieurs formes et exemples de réparation. Le programme de réparation financière a toujours mis les acteurs mal à l'aise car il est contesté par la partie qui doit en payer le prix. Randall Robinson, auteur et avocat afro-américain, propose dans son livre « *The Debt: What America owes to blacks* » publié en 2000¹⁵, de s'appuyer sur un travail de recherche pour restaurer l'histoire riche des afro-américains que l'esclavage et la ségrégation ont interrompue. Il soutient également que les Noirs ne peuvent jeter les bases de leur avenir que s'ils réclament leur passé perdu et leur héritage riche. D'un autre côté, il propose que les Américains blancs peuvent commencer à réparer les torts de l'esclavage et du siècle de discrimination raciale qui ont suivi en offrant des réparations financières, des programmes éducatifs ainsi que des opportunités égales pour assurer la réussite sociale et économique de tous les citoyens¹⁶.

Ana Lucia Araujo dans le chapitre de son ouvrage intitulé « *What Else Will the Negro Expect?* », analyse, quant à elle, comment les réparations symboliques, matérielles et financières de l'esclavage ont été abordées par le Brésil, Cuba et les États-Unis, de la Grande Dépression jusqu'à la Guerre froide. Les années 1960 ont vu l'absence de réparations financières et matérielles de l'esclavage à l'ordre du jour du Mouvement des droits civiques. Cependant, après l'adoption du Civil Rights Act de 1964, les réparations ont été remises à l'ordre du jour de plusieurs organisations afro-américaines de l'ère du Black Power, sans obtenir le moindre résultat

En 2021, l'Allemagne a finalement assumé la responsabilité de son rôle dans le massacre des tribus Héréros et Namas en Namibie, en présentant des excuses officielles et en reconnaissant l'événement comme un génocide, après des décennies de déni et de résistance¹⁷. Les réparations peuvent se faire directement avec les communautés affectées par la violence. Tel fût le cas du Kenya où la Commission kényane des droits humains a adressé une demande de réparation au Royaume-Uni 40 ans après l'indépendance, demandant des excuses officielles, un fonds de prévoyance pour les survivants, des réparations bénéficiant à la communauté et de modestes allocations

14 Nations Unies, Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: déclaration et programme d'action, New York: Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, 2022, 17et s.

15 Randall Robinson, *The debt: What America owes to blacks*, New York: A plume book, 2000, pp.11-97.

16 *Ibidem*, p.199.

17 Wieder Thomas « L'Allemagne demande pardon à la Namibie pour le génocide des Herero et des Nama », *Le monde*, 2021.

mensuelles pour les vétérans. Le Royaume-Uni a initialement refusé, mais a finalement accepté de verser £19,9 millions en compensation à plus de 5 000 plaignants et d'ériger un mémorial en leur honneur en 2013 en plus des excuses officielles leur présentées¹⁸.

LE REFUS DE S'EXCUSER : UNE NOUVELLE FORME DE VIOLENCE COLONIALE

La réparation symbolique par l'excuse officielle a toujours été mise en avant par les acteurs politiques en Belgique. Cela s'exprime par cette proposition de Sabine de Bethune :

La Belgique doit présenter des excuses. Notre pays doit faire ce travail avec sérieux en s'appuyant sur une étude historique approfondie. Il faut faire la clarté sur l'incidence structurelle de l'État belge et des autorités belges, tant à l'égard de l'État libre du Congo qu'à l'égard du passé colonial belge. Il est de notre devoir de bien comprendre ce chapitre de notre histoire afin d'identifier clairement les fautes et les crimes et d'établir le rôle des différents acteurs (politiques, publics, économiques, culturels ou religieux). Ce n'est qu'en étudiant de manière approfondie le contexte historique que nous pourrions dégager une ligne cohérente qui pourra servir de base à une démarche d'excuses¹⁹.

La commission spéciale « Passé colonial » qui a été mise en place en 2021 par le gouvernement fédéral belge a formulé des recommandations pour la justice et la réparation des actes du passé dans le but d'arrêter les effets de cette injustice dans le présent.

Le rapport de la commission a été divisée en trois parties principales notamment :

- Une première partie qui a abordé l'histoire²⁰ ;
- Une deuxième partie qui a traité de la question de la mémoire, la réparation et la participation²¹ ;
- Une troisième partie qui a traité de la question du colonialisme et du racisme²².

18 Paulose Regina Menachery et Rogo Roland Gordon, « Addressing Colonial Crimes Through Reparations: the Mau Mau, Herero and Nama », *State Crime Journal* 7, n° 2 (Automn 2018) : 369–388.

19 Senat Belge proposition de Sabine de Bethune et consorts, 2020.

20 Chambre des représentants, *Rapport des experts : Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver*, DOC 55 1462/002, p.13.

21 *Ibidem*, p.450.

22 *Ibidem*, p.562.

Ce rapport est venu en réponse au flou qui existait entre l'argument civilisateur *made in Belgium* et la reconnaissance des torts infligés aux congolais par la colonisation. La commission a entrepris la noble mission de faire la lumière sur les actes violents commis pendant la période coloniale, en analysant à la fois l'État indépendant du Congo et la période du Congo-Belge. Malgré l'énorme travail accompli par la commission, ses membres ont été surpris par le refus de s'excuser pour les atrocités commises pendant cette période sombre de l'histoire. En effet, le gouvernement belge a résisté à cette demande, affirmant que les excuses n'étaient pas nécessaires et que les relations actuelles entre la Belgique et le Congo étaient basées sur la coopération et la réconciliation. Deux blocs se sont formés au sein de la chambre des représentants, polarisant ainsi les points de vue. D'un côté, les socialistes et les écologistes belges ont avancé que leurs alliés libéraux au sein de la coalition gouvernementale étaient responsables de l'échec de la commission en refusant de soutenir un rapport incluant des excuses officiels²³. De l'autre, les libéraux francophones et flamands ont estimé que les excuses officielles créeraient une division entre les victimes et les coupables. Ils ont argué que la responsabilité des actes perpétrés durant la période coloniale ne devrait pas être imputée à l'ensemble des citoyens belges d'aujourd'hui. De plus, certains ont exprimé leur soutien en faveur d'une position plus modérée, estimant les regrets du roi comme étant suffisants²⁴.

Le refus de la Belgique de présenter des excuses officielles pour les crimes coloniaux commis au Congo est en réalité une continuation de la violence coloniale. En refusant de reconnaître la gravité des crimes commis pendant la période coloniale et en refusant de s'excuser pour ces crimes, la Belgique perpétue l'oppression et la marginalisation des Congolais. Cela crée également une barrière à la réconciliation entre la Belgique et le Congo et maintient des relations inégales entre les deux pays.

RENONCER À L'OBSESSION DU "DERNIER MOT"

Comme l'estiment Arie Nadler et Ido Liviatan, on pourrait se demander pourquoi ne pas envisager de « renoncer au dernier mot²⁵ » : Pourquoi ne pas laisser le dernier mot à l'expression d'une société ouverte à la discussion et à la réparation tant matérielle que symbolique ? Pour une fois, les anciens colons doivent faire preuve d'humilité et d'écoute envers les

23 « La Belgique échoue à présenter des « excuses » pour son passé colonial », *Le Temps*, 20/12/2022, <https://www.letemps.ch/monde/europe/belgique-echoue-presenter-excuses-passe-colonial> (09/05/2023).

24 *Ibidem*.

25 Nadler Arie et Liviatan Ido, « Intergroup Reconciliation: Effects of Adversary's Expressions of Empathy, Responsibility, and Recipients' Trust », *Personality and Social Psychology Bulletin* 32, n° 4, 2006, pp. 459-470.

anciens colonisés quant au format et au déroulé des discussions. Les voix des Congolais doivent être mises en avant et entendues et leur perspective doit être au centre des discussions sur l'avenir des relations entre la Belgique et la République démocratique du Congo sur des bases respectueuses. Cette démarche nécessite une véritable reconnaissance de la souffrance causée par le colonialisme et un engagement à travailler ensemble pour surmonter les divisions créées par ce passé. Les anciens colons doivent également être disposés à remettre en question leurs propres privilèges et à reconnaître les limites de leur compréhension de la réalité congolaise.

En fin de compte, l'exploration de l'héritage colonial belgo-congolais doit conduire à une réflexion profonde sur la manière dont les sociétés peuvent surmonter les traumatismes du passé et construire un avenir plus juste et plus équitable. Pour y parvenir, il est essentiel que les anciens colons renoncent à une sorte d'obsession du dernier mot et écoutent attentivement les voix des anciens colonisés. Seule une telle approche peut permettre de construire une société plus inclusive et plus harmonieuse, qui tienne compte de l'ensemble des expériences et des perspectives de ses membres afin de régler définitivement le poids des héritages historiques sur les générations présentes en Belgique comme au Congo (et au Rwanda/Burundi).